



République Française

Département du Doubs

Arrondissement de
Besançon

Canton de Saint-Vit

N° 2023/12/05/02

Date de convocation :

05/05/2023

Objet de la délibération :

Réfection du mur du
cimetière

Nota – Le Maire certifie

- que le compte rendu de
cette délibération a été
affiché à la mairie
d'Epeugney le

19/05/2023

que la convocation du
Conseil Municipal avait été
faite le

05/05/2023

- que le nombre des
membres en exercice est de
13.

Le Maire

**Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Commune d'Epeugney
Séance du 12 mai 2023**

L'an deux mille vingt trois

Le douze mai à vingt heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune d'Epeugney s'est réuni
en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après
convocation légale, sous la présidence de M. Guillaume
AYMONIN, Maire,

Présents : M. Guillaume AYMOUNIN, Mme Sonia
DESTAING, M. Guillaume CRETIN, Mme Mégane
GAUTHIER, M. Romuald TAVERON, M. William
RUSTERHOLTZ, M. Nicolas DEAU, M. David MARTIN,
M. Stéphane LOGUIOT, M. Eric CLEMENT, M. Gwenaël
LE GALLO.

Absent excusé : M. Jean-Michel CLEMENT

Absent : M. John WETZEL

Procuration : M. Jean-Michel CLEMENT à M.
Guillaume AYMOUNIN

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du
Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection
d'un secrétaire pris dans le Conseil, Mégane GAUTHIER
ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour
remplir ses fonctions qu'elle a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

Mr le Maire indique au Conseil Municipal avoir reçu deux
devis pour la réfection du mur du cimetière, deux autres
entreprise avait été sollicité mais celle-ci n'ont pas souhaité
répondre, en justifiant qu'ils ne pourraient pas s'aligner
contre API 25 :

- L'association API 25

Pour un montant total de 52 254,90 €

- L'entreprise HAKKAR

Pour un montant de 18 000,00€ et 10 400,00€ pour les
piliers et couvertines non compris dans le premier devis.

Ceux-ci ont été étudiés par la commission bâtiment du 4
Mai 2023.

Après étude des devis, au vu du manque de précision du
devis de l'entreprise HAKKAR et que le devis de API 25
comprend en plus de la rénovation du mur, la rénovation du
portail, la commission propose de retenir le Devis de API
25

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, opte pour
le devis de l'association API.

Résultat du vote :

POUR	Unanimité des membres présents et représentés : M. Guillaume AYMONIN, Mme Sonia DESTAING, M. Guillaume CRETIN, Mme Mégane GAUTHIER, M. Romuald TAVERON, M. William RUSTERHOLTZ, M. Nicolas DEAU, M. David MARTIN, M. Stéphane LOGUIOT, M. Eric CLEMENT, Jean-Michel CLEMENT M. Gwenaël LE GALLO
CONTRE	
ABSTENTION	

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Guillaume AYMONIN

Le secrétaire de séance
Mégane GAUTHIER

